

AUTORISATION DE SUIVRE UN COURS EN TANT QU'AUDITEUR

1. Demande

Nom : Prénom : Classe :

demande à suivre le cours de/d' :

durant l'année scolaire 20..... – 20.....

Signature de l'apprenti-e ou son représentant légal (si l'apprenti-e est mineur-e) :

2. Préavis du maître d'apprentissage

Timbre et signature :

favorable

défavorable

....., le

3. Décision de la direction

L'autorisation :

est accordée

n'est pas accordée

Lausanne, le Signature :, doyen-ne

4. Rappel des dispositions qui régissent l'autorisation de suivre un cours en tant qu'auditeur

L'élève qui s'engage à suivre les cours en tant qu'auditeur le fait pour toute l'année scolaire. Il s'engage à être présent à faire les tests comme ses camarades de classe même si ceux-ci n'entreront pas dans sa moyenne pour la procédure de qualification. Si l'apprenti-e ne remplit pas ces conditions, la direction s'octroie le droit de lui retirer cette autorisation.

Toute absence à un cours suivi en tant qu'auditeur devra être justifiée.

Une fois la décision validée, l'apprenti ne pourra pas revenir sur sa décision.